



Droit de garde , de visite et d'hebergement

Par **omar13**, le **21/01/2008** à **20:34**

bonjour

voila je me suis divorcé en 2004 j'ai fait appel au jugement car je me sentais battu par ce jugement mais en 2006 la cour d'appel a confirmé le jugement l'appel c'etait spécialement pour l'autorisation de faire sortir mon fils du territoire français sans l'autorisation de sa mere mais mon ex femme ne m'a jamais accepté de faire l'autorisation cependant qu'on a déjà voyagé à plusieurs reprises et j'ai présenté les billets au juge mon ex m'accuse de kidnapping mon avocate n'a pas fait son travail comme il faut, aussi surtout depuis que je me suis remarié mon ex n'arrête pas de m'harcéler en téléphone et mon fils je le vois plus comme d'habitude cela fait plus de deux mois j'ai envoyé un courrier au juge au tribunal familial pour la révision du jugement et maintenant je suis au RMI et la pension alimentaire est fixée à 100 euros et à chaque fois que je récupère mon fils mon ex n'arrête pas de m'injurier et insulte , pour moi je ne veux plus de contact avec mon ex pour le jour de visite est-ce que je peux demander la garde exclusive? parce que mon fils a changé d'attitude envers moi elle le remonte tout le temps contre moi je n'ai aucune autorité parentale alors que le juge a décidé qu'elle soit partagée , est-ce que je peux demander au juge que mon fils soit vu par un pédopsychiatre? mais le problème est que mon fils est chez mon ex elle lui dira ce qu'il faut dire au pédopsychiatre surtout que mon fils a 8 ans et il est très intelligent ? répondre moi S.V.P j'ai besoin de conseil